

Le Recteur de l'Académie
Chancelier des universités de Paris

Paris, le 25 janvier 2001

Monsieur le Professeur,

Comme vous le savez le contrat de plan Etat/Région pour la période 2000/2006 a inscrit parmi les opérations consacrées à l'enseignement supérieur et à la recherche l'installation sur la ZAC Paris Rive Gauche d'un pôle consacré aux langues et civilisations du monde. Ce centre accueillera des centres de recherche spécialisés et leurs ressources documentaires, la Bibliothèque Inter Universitaire des Langues Orientales, l'INALCO dans son ensemble ainsi que des espaces d'expositions et de colloques. La Région Ile de France et la Ville de Paris se sont engagées financièrement aux côtés de l'Etat pour faire de cette réalisation une opération exemplaire dont la vocation internationale devra être affirmée.

Ce projet se réalisera en deux phases, la première comprenant l'installation de l'ensemble documentaire qui comprendra au départ la Bibliothèque Inter Universitaire des Langues Orientales et d'autres collections comme le fonds de l'institut d'études slaves de Paris IV, le fonds slave de la bibliothèque de la Sorbonne, ainsi que les fonds de l'institut d'études iraniennes, du centre d'études hongroises et la bibliothèque Orient-Monde arabe de l'université de Paris III. Le principe proposé par le *Comité stratégique des bibliothèques en Ile de France* aux travaux duquel vous participez, est de concilier la réunion fonctionnelle des collections, l'unicité des méthodes de traitement, de conservation et de consultation avec l'affectation juridique aux établissements dépositaires.

D'autres collections pourraient s'ajouter aux fonds cités. L'installation prochaine de Paris VII sur la ZAC Paris Rive Gauche plaide pour une association des fonds coréens, japonais et chinois de cette université. Par ailleurs la Société Asiatique a fait connaître son intérêt pour le projet. Il serait souhaitable également d'examiner les conditions dans lesquelles le fonds nordique de la bibliothèque Sainte Geneviève pourrait s'adjoindre aux collections prévues.

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE PARIS

En tout état de cause cependant, et compte tenu de l'urgence qui s'attache désormais à finaliser le programme et à mettre en place une équipe de préfiguration, il est indispensable de déterminer définitivement la liste des partenaires associés à ce projet. Compte tenu de votre connaissance du dossier et de votre autorité scientifique, je souhaite donc vous confier une mission d'étude et de proposition me permettant d'arrêter cette liste au début du mois de mars 2001. En liaison avec la mission inter académique, vous voudrez bien prendre contact avec les organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur intéressés par ce projet. Je souhaiterais que votre proposition puisse me parvenir au plus tard le 9 mars prochain.

En vous remerciant vivement, je vous prie d'agréer, Monsieur le Professeur, l'expression de ma haute considération, *avec mes sentiments les plus cordiaux et très fidèles.*



René BLANCHET

Monsieur Maurice Garden,
17 rue de l'Annonciation
75016 PARIS

Copies pour information :

MM les Présidents des universités,
Monsieur le Président de l'INALCO,
Monsieur le Président de l'EPHE,
Monsieur le Président de l'EHESS,
Monsieur l'Administrateur du Collège de France.

29-03-2001

Maurice GARDEN
Comité stratégique des Bibliothèques en Ile-de-France

à

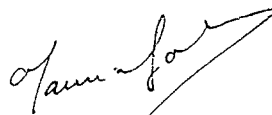
Monsieur le Recteur de l'académie
Chancelier des universités de Paris

Monsieur le Recteur,

Par lettre du 25 janvier 2001, vous m'avez confié une mission d'étude et de proposition en vue, en particulier, d'arrêter la liste des partenaires éventuels de la nouvelle bibliothèque des Langues et civilisations du monde, qui doit prendre place sur la ZAC Rive Gauche, dans le cadre des projets du Contrat de Plan Etat-Région de la Région Ile-de-France.

Pour répondre à votre demande, j'ai rencontré au cours du mois de février dans leurs établissements les présidents et les administrateurs des principales universités et des grands établissements les plus directement concernés par le projet : les universités de Paris 3 Sorbonne Nouvelle, de Paris 4 Sorbonne, de Paris 7 Denis Diderot, et Messieurs André Bourgey et Gilles Delouche l'ancien et le nouveau directeur de l'INALCO, Monsieur Jacques Revel, président de l'EHESS et Monsieur Jean Bauberot, président de l'EPHE. J'ai organisé le 28 février une réunion de synthèse avec les mêmes interlocuteurs et certains de leurs collaborateurs, directeurs des bibliothèques ou des services communs de documentation, réunion à laquelle participait également le professeur Michel Zink, Vice-président de l'assemblée des professeurs du Collège de France. J'ai enfin présenté le 15 mars devant le Comité stratégique des bibliothèques en Ile-de-France les grandes lignes des conclusions provisoires auxquelles ces consultations m'ont permis d'arriver.

Je me permets aujourd'hui de vous adresser un rapport sommaire, qui devrait permettre de fournir des éléments à la fois pour la préfiguration de la nouvelle bibliothèque et pour le démarrage des opérations de préprogrammation.



Maurice GARDEN

BIBLIOTHÈQUE DU PÔLE LANGUES ET CIVILISATIONS DU MONDE

Rapport réalisé à la demande de Monsieur le Recteur, chancelier des Universités de Paris, au titre du Comité stratégique pour les bibliothèques en Ile de France.

Le Contrat de plan Etat-Région Ile-de-France et le Plan Université du 3^{ème} Millénaire ont inscrit le principe de la construction sur la ZAC Rive Gauche de Paris d'un pôle universitaire centré sur les langues, les cultures et les civilisations du monde, en majorité extra-européennes. L'originalité majeure de ce vaste projet est d'associer aux équipements d'enseignement proprement dits un ensemble documentaire exceptionnel consacré à ces langues, cultures et civilisations. Si le cœur du projet pédagogique est la réimplantation en un seul site des locaux aujourd'hui dispersés de l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO, structure de Grand Etablissement), le projet documentaire est plus ambitieux, puisqu'il vise à implanter ensemble la Bibliothèque interuniversitaire des Langues orientales (aujourd'hui gérée par l'Université de Paris 3) et un certain nombre de fonds documentaires présents dans d'autres établissements.

L'ambition de ce projet soulève un ensemble de questions, que le présent rapport se propose d'énoncer, tout en donnant de premières pistes pour leur apporter les réponses les plus appropriées. Ces principales questions me semblent les suivantes :

- Quel type de structure (indépendamment du statut administratif qui sera en partie déterminé justement en rapport avec la structure) ?
- Quels besoins – surfaces, aménagements – en fonction de cette structure ? pour quel public potentiel ?
- Quel calendrier pour répondre à ces besoins ? Les hypothèses actuelles semblent nécessiter de prévoir une seconde phase pour achever le projet actuel.
- Le projet actuel associe plusieurs partenaires institutionnels. Quels types de partenariats entre la Bibliothèque et les autres établissements (aussi bien les Universités que les Grands Etablissements et que par exemple la Bibliothèque Nationale de France) ?
- Quelle politique documentaire pour la nouvelle bibliothèque, en particulier quels outils de modernisation tant pour le catalogage que pour l'accès aux collections ?
- La mise en place d'une cellule de préfiguration pour lancer le projet dès 2001.

La présente note apporte les premières indications pour poursuivre dans cette voie, après consultation de la plupart des futurs partenaires concernés par le projet . Ont été contactés les Présidents de l'INALCO, de l'EHESS, de l'EPHE, des Universités de Paris 3, Paris 4, Paris 7. Doivent encore être rencontrés l'Administrateur du Collège de France, les responsables de la BNF, le Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient.

Une structure originale : une grande bibliothèque d'enseignement et de recherche.

L'ensemble documentaire du nouveau « pôle Langues et Civilisations du monde » veut rassembler sur un seul site et dans un bâtiment unique l'ensemble des ressources documentaires de la plupart des établissements parisiens concernant les langues, cultures et civilisations autres que les grandes langues de l'Europe occidentale. Ne sont donc pas concernés par le projet français, allemand, anglais, espagnol, italien et portugais.

Le pôle documentaire sera construit majoritairement autour des langues asiatiques, orientales et extrême-orientales, de l'arabe, des langues de l'Europe centrale et orientale- les langues slaves, mais aussi le hongrois, le tchèque, les langues balkaniques..., des langues africaines. Pour le moment la décision n'est pas prise pour les langues scandinaves (le fonds dit « Bibliothèque nordique » rattaché à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, dont cependant les conditions actuelles de consultation rendraient nécessaire un réaménagement, qui pourrait prendre place dans le cadre de la nouvelle bibliothèque).

Le but du pôle documentaire est de doter Paris et la France d'un outil d'une ampleur exceptionnelle, unique en Europe, qui soit un instrument de travail moderne pour les étudiants et pour les enseignants-chercheurs et les chercheurs de ces zones culturelles, français et étrangers.

La réalisation de ce projet nécessite la conception d'une bibliothèque associant enseignement et recherche, de même qu'elle doit associer ce qui concerne les langues, les littératures et les civilisations des aires concernées. La spécialisation de la bibliothèque est celle des **aires culturelles** au sens large. Elle doit être dans son essence interdisciplinaire, et se veut un outil non seulement performant pour chaque aire, mais aussi pour tout un ensemble d'études comparatives. Pour cela, il faut éviter le cloisonnement des fonds et des circulations à l'intérieur de la bibliothèque. Toutefois l'aspect recherche, qui est fondamental, impose des contraintes ; la nouvelle bibliothèque n'est pas un nouvel établissement d'enseignement supérieur, mais l'outil principal des équipes de recherche travaillant sur ces domaines. Il faut donc prévoir les conditions les plus adéquates pour le travail de ces chercheurs, à côté de l'accueil des étudiants (principalement de l'INALCO, mais pas seulement).

Le principal problème est celui de l'intégration de fonds de recherche spécialisés, qui ne peuvent être conçus comme autant de petites entités autonomes, simplement logées dans la future bibliothèque. Indépendamment de la structure administrative du nouveau pôle documentaire, les partenaires du projet doivent définir les conditions d'intégration (de protection, d'utilisation, de développement) de ces fonds spécialisés.

Les besoins : quel bâtiment pour quel public ?

Comme pour tout ensemble documentaire, les besoins de la future bibliothèque des Langues et civilisations du monde sont déterminés par deux paramètres essentiels ; l'ampleur des collections réunies et le nombre potentiel de lecteurs. Il faut bien sûr ajouter les besoins créés par la bibliothèque elle-même (gestion et administration) , mais aussi ceux qui peuvent naître de missions particulières associées à ce pôle documentaire (valorisation, expositions, publications...).

Les fonds documentaires dépendent naturellement des options de partenariat. Il faut prévoir les surfaces pour le stockage de **1 800 000 volumes** : la bibliothèque actuelle des Langues orientales comprend environ 650 000 volumes plus les périodiques. Les deux bibliothèques slaves (celle de la Bibliothèque de la Sorbonne et celle de Paris IV) rassemblent plus de 200 000 volumes. L'option retenue permet donc l'accueil de nombreux autres fonds plus modestes, mais aussi une extension raisonnable des collections pour au moins les cinquante années à venir. L'espace de rangement aménagé autorisera la future bibliothèque à recevoir des fonds particuliers, spécialement des legs en provenance de chercheurs ayant rassemblé des collections originales, mais elle pourra attirer également des fonds de recherche aujourd'hui dispersés dans diverses institutions. Mais en dehors du nombre, c'est l'usage des fonds qui détermine l'architecture de la future bibliothèque. Quelle sera l'importance du libre accès ? qui doit être une absolue priorité dans la conception du nouveau pôle ? Comment envisager l'accès à des collections spécialisées plutôt de recherche ? Le libre accès étendu, qui est une condition du bon usage d'une grande bibliothèque de recherche, impose toutefois des contraintes. Une grande partie des collections qui seront rassemblées dans la nouvelle bibliothèque comporte des volumes anciens et de nos jours irremplaçables. Le libre accès doit comporter des mesures de protection de ces ouvrages, pour empêcher ou leur détérioration ou leur disparition.

Le lectorat se compose d'au moins quatre groupes : les étudiants de l'INALCO, au moins dix (voire douze) mille personnes physiques, pour lesquels l'usage d'une grande

bibliothèque est presque à redéfinir tant les conditions actuelles de cet établissement sont médiocres. Salles de lecture, salles de travail, libre accès le plus large possible pour les besoins de l'enseignement, équipement informatique sont ici indispensables. Naturellement les étudiants des autres établissements partenaires et associés auront également accès aux collections ainsi offertes en libre accès (envisager une carte unique, et les conditions d'accès).

Chercheurs et enseignants chercheurs des aires concernées : leur nombre est mal connu parce qu'ils sont dispersés entre les sections de langues et littératures du CNU (langues slaves, et langues orientales , soit 145 et 322 enseignants en 2000 dont les deux tiers franciliens – en augmentation pour les langues orientales, en diminution pour le slave) et les sections plus de civilisations (ethnologie, archéologie, histoire...). On peut évaluer à plus de deux cents les chercheurs du CNRS, auxquels il faut ajouter les chercheurs des grands établissements et de l'Ecole française d'extrême-orient. La nouvelle bibliothèque doit également attirer plus de chercheurs étrangers qu'aujourd'hui, si elle réussit à s'imposer comme un outil de grande qualité de niveau international.

Les jeunes chercheurs en formation- étudiants de troisième cycle, doctorants et de plus en plus post-doctorants, doivent trouver dans la nouvelle bibliothèque les conditions modernes de travail qui font totalement défaut aujourd'hui à Paris (sauf quelques cas particuliers comme le Collège de France ou la bibliothèque de l'EFEO).

Mais cette nouvelle bibliothèque peut également avoir un rôle culturel plus large, en accueillant le public cultivé non universitaire qui aurait besoin d'une documentation sur les aires culturelles concernées, soit pour leurs activités professionnelles, soit même pour leur propre enrichissement culturel. Là encore, il faut réfléchir aux conditions d'accès aux différents niveaux des collections documentaires.

Les conditions d'aménagement de la nouvelle bibliothèque passent par une réflexion approfondie sur les besoins particuliers de ces quatre lectorats. Si la philosophie d'ensemble du pôle est d'éviter les cloisonnements, il n'en reste pas moins que les attentes peuvent être divergentes. Il est indispensable d'aller voir des réalisations (françaises et étrangères) pour programmer l'utilisation de l'espace . La recherche et la formation à la recherche, mais aussi l'usage des ressources documentaires par les étudiants exigent la multiplication de petits espaces au moins isolés phoniquement, pour permettre à de petits groupes de travailler collectivement sur un ensemble de documents et avec l'équipement informatique nécessaire.

Compte tenu des publics potentiels, et de leur accroissement souhaitable au vu des installations et des possibilités de travail offertes, il semble opportun que 1500 à 2000 mètres carrés soient organisés de cette façon – ce qui n'est pas installer des centres de recherche, qui ne pourraient venir que dans la deuxième phase. La réflexion sur ce sujet est capitale en vue de la préfiguration. Il est évident que tous les dispositifs de libre accès aux collections diminuent les capacités de stockage (sont incompatibles pour des raisons de sécurité libre accès et *compactus* , et il faut savoir que le nombre de collections et de volumes laissés en

libre accès détermine la capacité globale de stockage de la bibliothèque). Toutefois les pratiques de la recherche dans ces domaines des sciences humaines et sociales passent par une libre circulation des chercheurs dans les rayons. C'est la norme actuellement dans la plupart des collections spécialisées des divers établissements, et il serait inconcevable que l'édification d'une nouvelle bibliothèque moderne se traduise par une limitation de l'accès. J'ajoute que la philosophie même de cette nouvelle bibliothèque passe par des cheminements au plus près des collections, seule façon d'ouvrir vraiment à une curiosité pluridisciplinaire, qui permette aux chercheurs de sortir de leur champ étroit de spécialisation.

La conséquence première de ces remarques conduit à préconiser l'organisation des ressources documentaires en trois sous-ensembles. Le premier formerait l'espace de libre accès pour les étudiants. Il ne faut pas oublier que ceux-ci, en particulier à l'INALCO, étudient un nombre considérable de langues (près d'une centaine) et ont donc des besoins extrêmement diversifiés même s'il y a de considérables différences entre les langues majeures qui attirent la majorité des étudiants et les autres aux effectifs plus restreints et aux richesses documentaires plus limitées. Toutefois une collection de 150 000 à 200 000 ouvrages en libre accès représenterait déjà un progrès considérable.

Le second espace serait celui du libre accès pour les chercheurs (de tous statuts) : des collections à condition d'accès limité pour les étudiants, mais au contraire quasi sans limitation d'horaire ou de circulation pour enseignants, chercheurs, doctorants. C'est la condition indispensable pour intégrer dans la future bibliothèque les divers fonds spécialisés des universités et des centres de recherche. Ici c'est un ensemble de 500 à 700 000 volumes qui serait installé, peut-être séparé en trois ou quatre grands ensembles linguistiques et géographiques (Extrême-orient, monde arabe et musulman, Europe centrale et orientale, peut-être Afrique).

Enfin une partie des fonds patrimoniaux, et des collections les moins consultées seraient entreposées dans des réserves à forte capacité de stockage et sans libre accès.

Le calendrier

Le projet actuel prévoit 19 000 mètres carrés pour l'ensemble documentaire. Cette surface, même si elle comporte des difficultés liées aux parcelles elles-mêmes permet la programmation de l'ensemble des fonctions envisagées, et le stockage des collections, et leur développement, et l'accueil des différentes catégories d'utilisateurs.

Elle ne comporte toutefois aucune surface pour l'accompagnement recherche de ce pôle Langues et civilisations en dehors de l'implantation de l'INALCO proprement dit. Il est d'ores et déjà indispensable de prévoir une **deuxième phase** pour donner tout son sens à la cohérence d'un grand pôle national. En particulier les centres de recherche de l'Université de Paris 3 (monde arabe, monde iranien, centre d'études hongroises...) et l'ensemble de l'École pratique des Hautes Etudes ont vocation à venir s'installer dans le pôle Langues et civilisations, à proximité de et en osmose avec le pôle documentaire. De même des projets dont l'envergure et les contours restent à préciser, comme une maison de l'Amérique (des

Amériques ?) sont à envisager, dans la mesure où ils augmenteraient encore la visibilité internationale de ce pôle.

Toutefois la préfiguration de la première phase ne peut se faire correctement en dehors d'une option ferme concernant une deuxième phase. En ce sens la détermination d'un calendrier précis et plausible est indispensable. Certains partenaires importants du pôle ne peuvent se déterminer positivement que s'ils reçoivent des assurances fermes en ce qui concerne une éventuelle deuxième phase. J'estime pour ma part que le cas le plus intéressant est celui de l'EPHE, qui pourrait se reconstituer complètement dans cette option d'une seconde phase dont la décision ne pourrait être repoussée au-delà de 2003.

Il s'agit là d'un point crucial du projet. Celui-ci se définit d'abord comme la création d'un espace documentaire de qualité exceptionnelle (quantitativement et qualitativement) et comme un instrument unique de recherche. Mais dans la première phase les espaces recherche sont uniquement des espaces permettant aux chercheurs d'accéder dans les meilleures conditions aux richesses documentaires. Dans la deuxième phase, les équipes de recherche concernées des différents établissements partenaires seraient dotées d'espaces propres (bureaux, salles de séminaires, équipement informatique...) selon leurs besoins, mais sans quitter leur établissement d'origine. C'est la condition d'une véritable adhésion au projet au moins de Paris 3 et de l'EPHE, alors que les conditions seront différentes pour Paris 7 reconstruit à proximité sur le même site de la ZAC Rive Gauche. Il est indispensable de prévoir aussi dans cette deuxième phase des espaces d'accueil pour les chercheurs étrangers susceptibles d'utiliser le pôle documentaire, et de participer aux travaux des équipes de recherche.

Les établissements partenaires. Les formes du partenariat.

Le pôle documentaire Langues et civilisations du monde se construit par un partenariat volontaire entre plusieurs établissements, qui gardent leur structure propre, mais s'engagent à œuvrer en commun à la réalisation et à l'activité du pôle documentaire.

Il est probablement nécessaire de prévoir l'existence de plusieurs niveaux de partenariat, selon le degré d'engagement et de participation des établissements à la création et à la vie du pôle.

Le premier cercle, celui des **fondateurs** comprend à l'évidence l'INALCO et les Universités de Paris 3 et Paris 4. Devraient se joindre à eux peut-être avec des conditions particulières l'Université de Paris 7 pour le domaine extrême-oriental , l'EPHE et l'EHESS. Dans le cas de ce dernier établissement, seul le centre Chine a manifesté son adhésion au

projet et son désir d'entreposer dans le nouveau site son ensemble documentaire. Mais on peut se poser la question des centres Inde ou Japon.

Le deuxième cercle, celui des **associés**, concerne tous les partenaires scientifiques du pôle, et en première place la Bibliothèque Nationale de France. Tous les établissements au moins franciliens qui ont des enseignements ou des équipes de recherche concernant ces aires culturelles devraient participer à des actions collectives, ne serait-ce que pour les opérations de catalogage en caractères non-latins, pour lequel des initiatives dispersées risquent de rendre peu lisible le dispositif d'ensemble. Le Collège de France et l'École française d'extrême-orient, mais aussi les universités de Paris 1, de Paris 8, de Paris 10 entre autres constituent ce deuxième cercle de partenaires associés, même s'ils ne participent pas directement à la gestion propre du fonds documentaire.

Le partenariat impose la définition d'un cahier des charges précis pour au moins trois fonctions de l'ensemble documentaire : l'établissement d'un catalogue informatisé unique et accessible à tous, la gestion des fonds et en particulier une politique concertée d'acquisitions (monographies, périodiques, nouveaux supports), les conditions d'accès aux fonds pour les différentes catégories de lecteurs. Est-il possible, en France, d'envisager un accès sans contraintes horaires pour les chercheurs et enseignants-chercheurs, ce qui suppose postes de travail, mais aussi restriction des prêts à l'extérieur.

Pour mettre en place ce dispositif, il convient d'accorder une attention particulière au personnel, à la fois personnel professionnel des bibliothèques et personnel de documentation spécialisé dans les aires culturelles, qui fait fonctionner les bibliothèques de recherche sans avoir le statut de conservateurs ou de bibliothécaires.

Les modalités du partenariat sont à définir avec précision. Il est indispensable que les conseils d'administration des établissements fondateurs se prononcent en faveur d'une participation sans réserve à la vie et à la gestion de la future bibliothèque. Cette adhésion, qui ne met aucunement en cause l'intégrité de chaque établissement (et qui ne préjuge pas des formes structurelles de la bibliothèque) doit avant tout être un engagement pour la future gestion, non des fonds documentaires réunis, qui peuvent ou doivent conserver leur spécificité, mais de la politique d'acquisition et de classement des collections. La nouvelle bibliothèque aura sa propre politique documentaire. Mais compte tenu de la forte dimension recherche, il est indispensable qu'un **conseil scientifique** comprenant des représentants des différents partenaires institutionnels aide les responsables de la bibliothèque à définir les règles d'une politique d'acquisition pour les différentes aires culturelles représentées. Même s'il est illusoire de parler d'exhaustivité, le but de la nouvelle bibliothèque est bien, dans les secteurs où les capacités de recherche sont importantes, de constituer un outil documentaire au plus haut niveau possible d'excellence. Je dois rencontrer les responsables du département des sciences de l'homme et de la société du CNRS pour les informer du projet, mais aussi pour prévoir la coopération des équipes liées au CNRS et concernant ces aires culturelles avec le nouveau pôle documentaire.

Toutefois, quelles que soient les capacités de la nouvelle bibliothèque, elle ne saurait couvrir l'exhaustivité du savoir et de la production sur la totalité du champ couvert. Il sera

nécessaire de coordonner les politiques de développement avec au moins trois établissements qui conserveront leur indépendance dans leur politique spécifique : la Bibliothèque Nationale de France, Le Collège de France et l'Ecole française d'extrême orient. En plus d'un catalogage cohérent, il serait indispensable de définir aussi des politiques coordonnées d'acquisition, pour que l'ensemble parisien offre les ressources documentaires les plus étendues possible .

En dehors de ce premier cercle des établissements partenaires associés, il est souhaitable que la nouvelle bibliothèque élargisse son réseau hors de Paris et de l'Ile de France. Le nombre des établissements universitaires qui ont développé des enseignements et des équipes de recherche dans ces domaines des aires culturelles est relativement restreint. Mais il est indispensable que les enseignants-chercheurs et les chercheurs de Strasbourg, de Lyon, d'Aix-en-Provence par exemple puissent par des conventions de pôles associés (à l'image de ce qui a été réalisé par la Bibliothèque Nationale de France) avoir accès aux collections de la nouvelle bibliothèque.

Il est également souhaitable que les instances de la nouvelle bibliothèque noue très tôt des liens structurels avec d'autres bibliothèques, en particulier européennes, qui détiennent des fonds importants dans ces domaines (à Londres par exemple, mais aussi aux Pays-Bas et en Allemagne).

Une politique documentaire appuyée sur les outils modernes de communication.

Nous avons à plusieurs reprises insisté sur l'importance du catalogage pour l'usage de la bibliothèque du pôle. Les fonds de provenance diverse qui seront rassemblés resteront la propriété des établissements qui les ont constitués, mais ce serait enlever tout sens à l'opération si n'était pas établi un catalogue général. Le problème du catalogage numérisé des notices des documents en caractères non latins n'est pas encore totalement résolu. Des expériences sont menées actuellement dans plusieurs bibliothèques, tant à l'INALCO qu'au Collège de France, à l'Ecole française d'extrême orient ou à Paris 7. Mais il n'y a pas de coordination de ces essais. La sous-direction des bibliothèques de la Direction de l'Enseignement supérieur a pris l'initiative de constituer un groupe de travail, incluant la Bibliothèque Nationale de France pour harmoniser ces opérations de catalogage (n'oublions pas la grande difficulté due à la multiplicité des langues et des caractères depuis l'Europe orientale jusqu'à l'extrême orient).

Les conditions de constitution des fonds documentaires de la nouvelle bibliothèque imposent qu'une opération générale de récolement soit réalisée avant le transfert des fonds actuellement dispersés dans le nouveau site. L'état actuel de beaucoup de ces fonds fait que

beaucoup n'ont pas connu de tels récolements depuis longtemps. Vont nécessairement apparaître des doublons entre les différents fonds. Il est probable que beaucoup doivent être conservés (par exemple entre le fonds de libre accès étudiant et celui du libre accès chercheur) mais d'autres peuvent être supprimés.

Une attention particulière doit être portée aux collections de revues et de périodiques, qui comme à l'accoutumé occupent une place considérable dans certains fonds, comme celui de l'actuelle Bibliothèque interuniversitaire des Langues orientales. Un grand nombre de ces périodiques sont des titres « morts », ou par disparition du titre, ou par non renouvellement des abonnements ou des services d'échange, nombreux dans ces disciplines. Ces collections anciennes sont souvent d'un grand intérêt pour la recherche, même si leur consultation reste épisodique. La plupart d'entre elles devront trouver place dans les réserves de la bibliothèque, mais on peut poser la question de leur transfert dans les silos à livres hors de Paris (au Centre technique du livre). L'avis du conseil scientifique du pôle sera déterminant pour ces choix.

Parallèlement à ces collections anciennes, il sera nécessaire de mettre en place une politique coordonnée d'abonnements pour les diverses aires culturelles concernées. La rapide évolution technologique et l'importance croissante des supports numériques sont également à prendre en compte, avec toutes les formes que peut aujourd'hui utiliser l'édition savante. Il faut tenir compte du fait que les domaines culturels couverts par le pôle connaissent des inégalités fortes dans leur évolution technologique et que l'on ne saurait traiter de la même façon la politique documentaire du domaine japonais et celui de la péninsule indochinoise par exemple.

Le pari de la **modernité** sera enfin une préoccupation constante des concepteurs et des gestionnaires du nouveau pôle documentaire. Cela va bien sûr du choix des supports documentaires à celui des moyens de communication avec les autres grands centres documentaires du monde (pas seulement ceux des aires culturelles concernées, mais aussi ceux des pays occidentaux). La liaison informatique et internet est une priorité au même titre que la continuité des collections. Les chercheurs isolés, les enseignants des universités françaises non franciliennes, les enseignants et chercheurs étrangers devront pouvoir interroger à distance les catalogues de la nouvelle bibliothèque, mais il faut également étudier les possibilités de reproduction de documents numérisés pour répondre à ces demandes externes.

Il ne faut pas oublier enfin que la volonté des concepteurs est que l'ensemble des domaines scientifiques liés aux langues, littératures, cultures et civilisations suppose l'existence d'autres supports documentaires que l'imprimé, fût-ce sous sa forme numérisée. L'image, le film, la télévision, la musique... doivent avoir leur place, sous des formes à préciser, dans le nouveau pôle, ce qui peut conduire à d'autres types de partenariats avec d'autres établissements (le Musée Guimet ou l'Institut National d'histoire de l'art par exemple).

L'urgence de la mise en place d'une cellule de préfiguration.

Pour tenir les délais prévus par les partenaires du CPER Ile de France, le moment est venu, après cette première phase de réflexion et de concertation entre les futurs partenaires, de mettre en place une cellule de préfiguration qui permettrait de définir la programmation finale de la nouvelle bibliothèque. La sous-direction des bibliothèques du Ministère de l'Education Nationale a d'ores et déjà publié un appel à candidature pour un poste de responsable de la préfiguration de la nouvelle bibliothèque, et l'examen des profils des différents candidats est en cours.

Cette cellule doit associer aux responsables de l'Etat (Rectorat, Comité stratégique des bibliothèques, sous-direction des bibliothèques, Région Ile de France) les représentants des établissements partenaires , présidents et responsables des services documentaires, mais aussi quelques personnalités éminentes du monde scientifique qui puissent formuler les nécessités et les exigences de la recherche dans une bibliothèque moderne. Les présidents des universités ont le plus souvent désigné des représentants, et je suis prêt à faire des propositions au comité stratégique pour compléter ce comité de préfiguration.

Je n'ai, volontairement, rien dit du problème du futur statut de la future bibliothèque, parce que cette question ne relève pas de ma mission. Mais elle se pose à l'évidence dès la mise en place de la cellule de préfiguration. Le statut de « bibliothèque interuniversitaire » a montré ses lacunes et ses difficultés au cours des dernières années ; il est donc nécessaire de réfléchir à la meilleure forme possible d'organisation administrative d'une institution appelée à faire collaborer dans les meilleures conditions un nombre important de partenaires.